

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le vingt août à 19 heures 00

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc

Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H,
Maire.

Étaient présents à la séance :

Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Sonia BORDET, Daniel GOASGUEN, Nathalie
LE GOFF, Xavier HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Ol'ga DUCRET

Absent excusé ayant donné procuration :

Frédéric MAILLARD ayant donné procuration à Jean L'HELGOUARC'H

Absents excusés :

Pascal CLAISSE, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Béatrice CEVAER, Yann BARON

Date de convocation : 14 août 2025

Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est
atteint.

Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.

Madame Sonia BORDET est nommée secrétaire de séance.

2025-32/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUILLET 2025

Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du procès-verbal de la séance du
Conseil Municipal qui s'est déroulée le mercredi 9 juillet 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2025.

*Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 22 août 2025
Publiée ou notifiée le 22 août 2025*

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean L'HELGOUARC'H



Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le vingt août à 19 heures 00

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc

Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H,
Maire.

Étaient présents à la séance :

Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Sonia BORDET, Daniel GOASGUEN, Nathalie
LE GOFF, Xavier HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Ol'ga DUCRET

Absent excusé ayant donné procuration :

Frédéric MAILLARD ayant donné procuration à Jean L'HELGOUARC'H

Absents excusés :

Pascal CLAISSE, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Béatrice CEVAER, Yann BARON

Date de convocation : 14 août 2025

Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est
atteint.

Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.

Madame Sonia BORDET est nommée secrétaire de séance.

**2025-33/ AMENAGEMENTS EXTERIEURS – PHASE 1 : ATTRIBUTION DU
MARCHÉ**

Madame Jeanne MOREAU, première adjointe présente le dossier.

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la mairie, il est convenu de créer un
espace paysager de convivialité et intergénérationnel aux abords de la mairie. Ces
aménagement seront réalisés en 2 phases. La phase 1 correspond aux aménagements prévus à
l'Est de la mairie à la place de l'ancien presbytère démoli en 2024.

Elle comprend principalement la création d'une aire de jeux, de places de stationnement au
Nord de la parcelle, de cheminements, de murets et d'une terrasse réalisée avec les dalles de
l'ancien Presbytère.

Vu la délibération n° 2024-02 en date du 17 janvier 2024 attribuant le marché de maîtrise
d'œuvre à la société Ar-terr ;

Vu la délibération n° 2024-44 en date du 20 novembre 2024 validant l'avant-projet définitif ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'inscription des crédits au budget 2025

Considérant qu'une consultation en procédure adaptée pour ce marché constitué d'un lot
unique a été lancée en date du 6 juin 2025

Considérant que la date limite de dépôt des candidatures et des offres était fixée au 4 juillet
2025 à 12h ; Malgré le retrait du dossier par 8 entreprises, seule une offre a été déposée.

Considérant que la candidature est recevable, la commune a procédé à l'analyse de cette offre ;
Conformément au rapport d'analyse de l'offre, joint à la présente délibération, il est proposé au
conseil municipal de retenir l'entreprise suivante :

- Lot unique « Lots 2 aménagements paysagers » : Entreprise Bellocq Paysages pour un
montant de 198 977.10 € HT
L'estimation initiale était de 183 245.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité avec 7 voix pour, 1 abstention et 1 voix contre :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Bellocq Paysages
pour un montant de 198 977.10 € HT**

- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents inhérents à ce projet**

Délibération rendue exécutoire

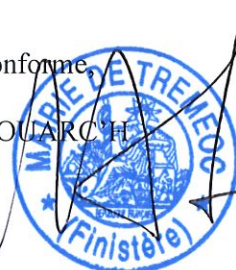
Télétransmise à la Préfecture le 22 août 2025

Publiée ou notifiée le 22 août 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

Jean L'HELGOUARC'H



Annexe à la délibération n°2025-33 / Aménagements extérieurs – phase 1 : attribution du marché



Mairie de TREMEOC
1 Plasenn Ti-Ker
29120 Tréméoc

TRAVAUX RENOVATION EXTENSION DE LA MAIRIE ET ABORDS

Rapport d'Analyse des offres
10/07/2025

Maître d'œuvre concepteur ARCHITECTE MANDATAIRE
Catherine Le Perron AR TERR

Maître d'œuvre concepteur Paysage:
Atelier Lieu-Dit, Paysagistes DPLG :
11 rue Pierre Caussy – 29 200 Quimper

SOMMAIRE

1 OBJET DE LA CONSULTATION.....3

 1.1 ALLOTISSEMENT.....3

 1.2 TRANCHES.....3

2 RAPPEL DE LA PROCÉDURE MISE EN PLACE :.....3

 2.1 PROCÉDURE.....3

3 ANALYSE DES CANDIDATURES :.....3

4 ANALYSE DES OFFRES AVANT NEGOCIATION :.....4

5 RESULTAT.....5

 5.1 LOT UNIQUE.....5

1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne **Les travaux de rénovation et extension de la mairie de Trémeoc / Phase1 : Parc du presbytère.**

1.1 ALLOTISSEMENT

Le marché est constitué d'un seul lot :
Lot 2 : Aménagements paysagers

1.2 TRANCHES

Le contrat est constitué d'une tranche unique.

2 RAPPEL DE LA PROCÉDURE MISE EN PLACE :

2.1 PROCÉDURE

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée (procédure ouverte), en application de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

3 ANALYSE DES CANDIDATURES :

L'ensemble des entreprises a communiqué les pièces administratives et références demandées au R.C.

L'analyse des bordereaux une erreur au lot2 (poste 331)

4 ANALYSE DES OFFRES AVANT NEGOCIATION :

Les critères retenus pour le jugement des offres seront examinés en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Critères	Pondération
- Prix des prestations : NPR	60 %
- Valeur technique : NVT	40 %

La note globale N sera obtenue en additionnant chacune des notes obtenues, soit :

$$N = NPR + NVT$$

Où : NPR = note de prix ; NVT = Note technique

1) Prix (60% de la note globale) : 60 POINTS

Les offres seront notées de 1 à 60 selon la règle arithmétique suivante :

- L'offre la moins élevée sera affectée de la note maximale de 60 ;
- Les autres offres seront affectées d'une note résultant de la formule indiquée ci-après :

$$NP = 60 \times [P / Po] \text{ ou } P \text{ est le prix le plus bas et } Po \text{ le prix de l'offre considérée}$$

2) Valeur technique (40 % de la note globale) : 40 POINTS

La note sur 40 est évaluée sur les dispositions à adopter pour l'exécution des travaux, avec notamment :

- T1 Sur 10 pts - les **procédés d'exécution** envisagés : Note explicative sur les **méthodes** d'exécution de chaque opération (**moyens** matériels et humains, méthodologie, spécificité d'exécution et solutions proposées...)
- T2 Sur 10 pts - prise en compte des **particularités du chantier** : Note explicative sur les observations, remarques, solutions et conclusions faites par le candidat en rapport avec les spécificités du chantier, analyse succincte des lieux et conditions d'exécution, riverains, nettoyage du chantier, signalisation, blindages, etc.... Plan de circulation, proposition de dévoisement pendant chaque phase du chantier. Le candidat montrera sa bonne prise en compte tant sur l'aspect technique que financier des conditions de travail en milieu urbain.
- T3 Sur 5 pts - les **procédures qualité**, la sécurité et l'hygiène : Mode opératoire sur l'organisation des contrôles d'assurance qualité (organigramme, contrôles, moyens mis en œuvre, traitement des non-conformités), ainsi que sur les mesures pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.
- T4 Sur 5 pts - l'**impact environnemental du chantier** : Gestion des riverains, nettoyage du chantier et des voies d'accès, distance des approvisionnements (fournitures et matériaux, mise en décharges des déblais impropres au réemploi), la distance es moyens de production (centrales d'approvisionnement ...) : Note descriptive sur la provenance des principaux matériaux et les références des produits proposés ainsi que la liste des prestations sous-traitées.

- *T5 Sur 5 pts* - organisation pendant les durées de garanties : Note explicative sur la prise en charge du désordre, les moyens mis en œuvre et les délais d'intervention. Un **planning** des travaux.

- *T6 Sur 5 pts* - Des justifications et observations de l'entreprise sur les méthodes d'exécution et le contrôle qualité (SOPAQ, contrôle, validation, point d'arrêt), sur la protection de l'environnement (SOPRE) et sur les procédures de prévention de la sécurité (travaux sous circulation ou sur bassin à pneus)

5 RESULTAT

5.1 LOT 2 UNIQUE

Analyse Prix sur 60 %

ESTIMATION MOE LOT2 : 183 245 € HT

Offres :

Une seule offre a été reçue.

Offre BELLOCQ à l'ouverture : 198 977,10 € HT

La vérification des offres de prix a donné lieu aux observations suivantes :

Pas d'erreur de calcul

L'écart de prix par rapport à l'estimation est de 15 732,10 soit + 8,5 %

Les prix au-dessus de l'estimation sont répartis sur la majorité des postes, sans être anormalement élevés.

Certains écarts cependant sont plus marqués :

- les postes 0 : Installation et préparation
- Terrassements pour mises à niveau et apports remblais
- les bétons désactivés
- la plupart des jeux, en particulier la « pyramide de corde » et le « Tracteur »
- les fouilles pour plantation et apports TV
- la plantation massif M5

ANALYSE TECHNIQUE / NOTATION LOT 2 PAYSAGE

Analyse Technique sur 40 %

- T1 Sur 10 pts :

BELLOCQ :
Interlocuteur entreprise mandataire, avec expérience.
Sous traitance déclarée à l'entreprise Le Pape.
Equipe et organigramme de chantier bien définis.
Moyens humains et techniques adaptés.

- T2 Sur 10 pts :

BELLOCQ :

Bonne prise en compte des particularités du chantier, moyennement développée

- T3 Sur 5 pts :

BELLOCQ :

Organigramme de de démarche qualité fourni. Certification Qualipaysage. Charte chantier vert.
Dispositions sécurité et hygiène adaptées et bien décrites.

- T4 Sur 5 pts :

BELLOCQ :
Bonne description : Gestion et tri des déchets sur chantier, traçabilité, réduction des nuisances sonores, prévention du risque pollution, recyclage des matériaux, indication des provenances matériaux

- T5 Sur 5 pts :

BELLOCQ :
Bonne description des mesures de prise en charge pendant la période de garantie (parachèvement, confortement, délais et moyens...)
Conducteur en charge des travaux d'entretien désigné, avec organigramme des équipes.

Planning fourni à préciser pour certains points :

- Intervention entreprise Le Pape**
- Interface livraison/installation jeux KOMPAN**

T6 Sur 5 pts :

BELLOCQ :
Justification des méthodologies et contrôle qualité.
Moyennement développé, pas de mention de SOPAQ ni SOPRE

Note technique	Notation suivant barème règlement de consultation						Total
Entreprises	Procédés d'exécution	Prise en compte particularités du client	Procédures qualité	Impact environnemental	Organisation pendant durée de garantie / planning	Contrôle qualité, protection environnement	NVT
Lot 2	T1	T2	T3	T4	T5	T6	/40
	10	10	5	5	4	5	39

Note prix		
Entreprises	Prix H.T.	Note pondérée :
Lot 2		60x (Prix le plus bas/Prix cand)
BELLOCO	198 977,10 €	60,00

Pondération	Prix	Note Tech	TOTAL
Lot 2	60%	40%	100%
BELLOCO	60,00	39,00	99,00

SYNTHESE NOTATION :

L'offre présentée par l'entreprise BELLOCO est ainsi la mieux-disante en regard des critères du règlement de la consultation pour un montant de :

198 977,10 € HT avant négociation éventuelle ou confirmation de certains prix.

QUIMPER, le 10/07/2025

Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de TREMEOC, pendant l'année 2025.

L'an deux mil vingt-cinq le vingt août à 19 heures 00

Séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune de Tréméoc

Réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean L'HELGOUARC'H,
Maire.

Étaient présents à la séance :

Jean L'HELGOUARC'H, Jeanne MOREAU, Sonia BORDET, Daniel GOASGUEN, Nathalie
LE GOFF, Xavier HENNEQUIN, Jean-Jacques UHEL, Ol'ga DUCRET

Absent excusé ayant donné procuration :

Frédéric MAILLARD ayant donné procuration à Jean L'HELGOUARC'H

Absents excusés :

Pascal CLAISSE, Priscilla DEBRIX LECLERCQ, Béatrice CEVAER, Yann BARON

Date de convocation : 14 août 2025

Après avoir procédé à l'appel des présents, Monsieur le Maire constate que le quorum est
atteint.

Le Conseil peut donc valablement délibérer, la séance est ouverte.

Madame Sonia BORDET est nommée secrétaire de séance.

2025-34/ INITIATION AU BRETON A L'ECOLE

Depuis plus de vingt ans, le Département du Finistère œuvre en faveur du breton à l'école à
travers le dispositif d'initiation proposé aux écoles primaires publiques du Finistère. Ainsi, de
nombreux enfants finistériens bénéficient chaque année d'une heure par semaine de
sensibilisation à la langue bretonne.

Durant l'année scolaire 2025-2026, 3 heures hebdomadaires d'initiation au breton ont été
attribuées aux élèves des classes de maternelles de l'école Jean Bideau.

Elles seront encadrées par l'association MERVENT.

Le montant prévisionnel de la participation s'élèvera à 2250.00 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE, à l'Unanimité,

**De valider le règlement d'une participation communale de 2 250 € pour le cofinancement
des cours d'initiation à la langue bretonne pour l'année scolaire 2025– 2026.**

*Délibération rendue exécutoire
Télétransmise à la Préfecture le 22 août 2025
Publiée ou notifiée le 22 août 2025*

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean L'HELGOUARC'H

